

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2025

FACILITER L'ACCÈS DES DEMANDEURS D'ASILE AU MARCHÉ DU TRAVAIL - (N° 935)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
M. Boucard**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de loi visant à faciliter l'accès des demandeurs d'asile au marché du travail dès le dépôt de leur demande est une mesure extrêmement risquée, car elle pourrait créer un appel d'air migratoire en attirant davantage de demandes d'asile, parfois abusives, pour accéder rapidement à l'emploi.

Cela risque par ailleurs de compliquer la gestion des flux migratoires et de retarder l'examen des demandes d'asile légitimes.

C'est pourquoi cet amendement vise à supprimer l'article unique de cette proposition de loi.